

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010  
Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-4-6

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### PROJET QI : QUARTIERS INNOVANTS À STAFFELFELDEN FINANCEMENT DU COÛT D'ORGANISATION DU CONCOURS D'IDÉES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU. le rapport du Conseil Général n°CG-2009-5-4-7 du 9 décembre 2009 relatif à la politique de l'habitat
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la subvention d'aide au coût d'organisation du concours d'idées allouée à la commune de Staffelfelden pour un montant de 55 600€ TTC (en investissement) à prélever sur le programme H221 chapitre 204 fonction 72 nature 20414

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions